

# COLS 2022 RÉSERVÉS AUX CYCLISTES

## ROUTE DES CRÊTES

VENDREDIS 24 JUIN  
ET 9 SEPTEMBRE DE 9H-12H

## COL D'ALLOS

LES VENDREDIS DU 8 JUILLET  
AU 26 AOUT DE 8H-11H

## MONTAGNE DE LURE

TOUS LES LUNDIS  
DU 11 JUILLET AU 22 AOÛT  
(SAUF LE 15/08) DE 9H À 12H

## COL DU COROBIN

MERCREDIS 6 ET 20 JUILLET  
DE 9H-12H

## COL DU FANGET

MERCREDIS 13 ET 27 JUILLET  
DE 9H-12H

COLS RESERVED  
FOR CYCLISTS

GRATUIT, OUVERT À TOUS  
SANS INSCRIPTION  
FREE ACCESS

ALPES DE HAUTE  
PROVENCE  
LE DÉPARTEMENT

# COLS RÉSERVÉS AUX CYCLISTES

Réalisez l'ascension de quelques-uns des plus beaux cols des Alpes de Haute-Provence, en toute liberté !

L'opération « cols réservés aux cyclistes » est ouverte à tous, gratuite, sans chronométrage ni classement, sans inscription ni heure de départ imposée.

## AGENDA 2022

### ROUTE DES CRÊTES (D23) :

les vendredis 24 juin et 9 septembre de 9h-12h  
jusqu'au chalet de la Maline, La Palud-sur-Verdon

### COL D'ALLOS :

les vendredis du 8 juillet au 26 août de 8h-11h, sur les 2 versants

### MONTAGNE DE LURE (1736 M) :

les lundis 11, 18 et 25 juillet et 1<sup>er</sup>, 8, 22 août de 9h à 12h  
sur les 2 versants (entre Saint-Etienne-les-Orgues et Valbelle)

### COL DU COROBIN (1211 M) :

mercredis 6 et 20 juillet de 9h-12h  
(entre carrefour d'Entrages et village de Chaudon)

### COL DU FANGET :

les mercredis 13 et 27 juillet de 9h-12h au départ de Seyne-les-Alpes  
(route fermée entre Ste Rose et le col). Itinéraire partagé côté Auzet.

**PRUDENCE !** Les véhicules à moteur peuvent s'engager dans les cols jusqu'à l'heure de fermeture et à nouveau dès la réouverture. Vous pouvez donc parfois les croiser.

**SÉCURITÉ :** Partez bien équipé, avec un casque et avec une quantité d'eau suffisante.

Restez courtois et respectueux du code de la route.

En descente, adaptez votre vitesse.

L'organisateur peut être contraint d'annuler une date en cas de mauvais temps.

**ASSURANCE :** Si vous êtes licencié dans un club de vélo, dans ce cas, vous êtes assuré.

Si vous n'êtes pas licencié, il convient de disposer d'une assurance responsabilité civile.

Prenez conseil auprès de votre assureur habituel.

**PARTENAIRES :** Communes de Saint-Étienne-les-Orgues, Valbelle, Seyne, Allos, Uvernet Fours, La Palud-sur-Verdon et Chaudon-Norante, Département des Alpes de Haute-Provence, Communauté de communes du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, Communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance, Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon, Communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération.



Plus de détails sur : [www.tourisme-alpes-haute-provence.com](http://www.tourisme-alpes-haute-provence.com) et [www.mondepartement04.fr](http://www.mondepartement04.fr)

Conditions de circulation sur [www.inforoute04.fr](http://www.inforoute04.fr)